

Le Sénégal se dote d'un cadre réglementaire pour les Véhicules électriques



www.ip3conseil.com



#IP3 Conseil



Swipez à gauche



Qu'est-ce qu'un Véhicule électrique ?

La loi-n°2022-04 du 15 avril 2022 portant nouveau code de la route du Sénégal définit dans son article L.2 les véhicules électriques comme : des **« voitures mues par un ou plusieurs moteurs électriques, généralement alimentés par une batterie d'accumulateurs ou une pile hydrogène »**.

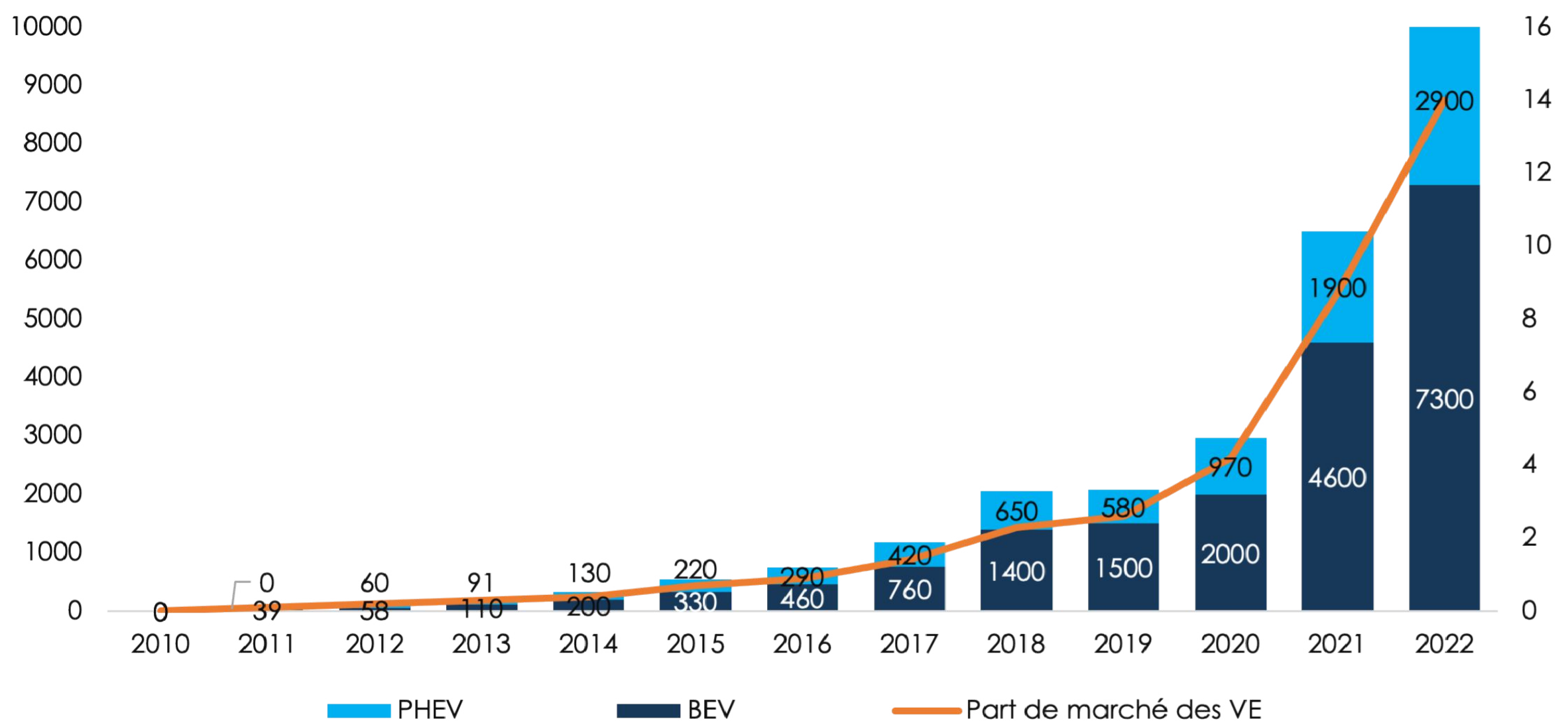
Les véhicules sont répartis en différentes catégories à savoir : les véhicules électriques à batterie (BEV ou 100% électrique) et les véhicules électriques hybrides rechargeables (PHEV).



Evolution des ventes de véhicules électrique dans le monde

Les Véhicules électriques représentent plus de 15% des ventes totales de véhicules dans le monde.

Évolution du nombre de voitures légères électriques vendus dans le monde en milliers



Source : Agence International de l'Énergie, en 2022

Part de marché des pays fournisseurs

En 2022, trois pays fournisseurs ont dominé les ventes mondiales.

8 %

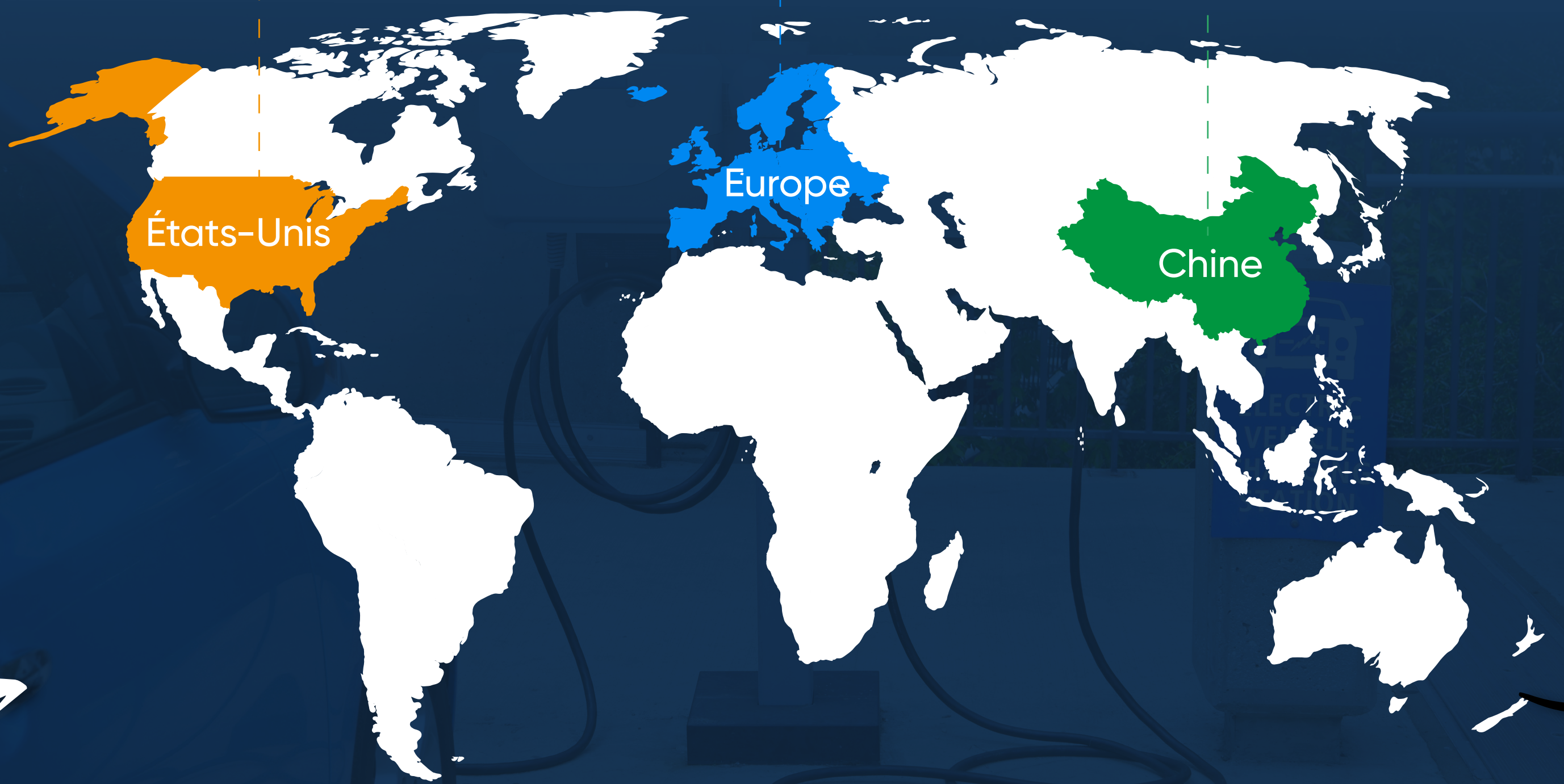
des ventes mondiales

25 %

des ventes mondiales

60 %

des ventes mondiales



Les pays à grande mobilité verte

Selon les données de l'Agence Internationale de l'Energie, **le top 5 des pays à grande mobilité électriques** sont scandinaves réputés être à la pointe du développement durable.

Norvège

75%

de son parc électrique



Islande

32%

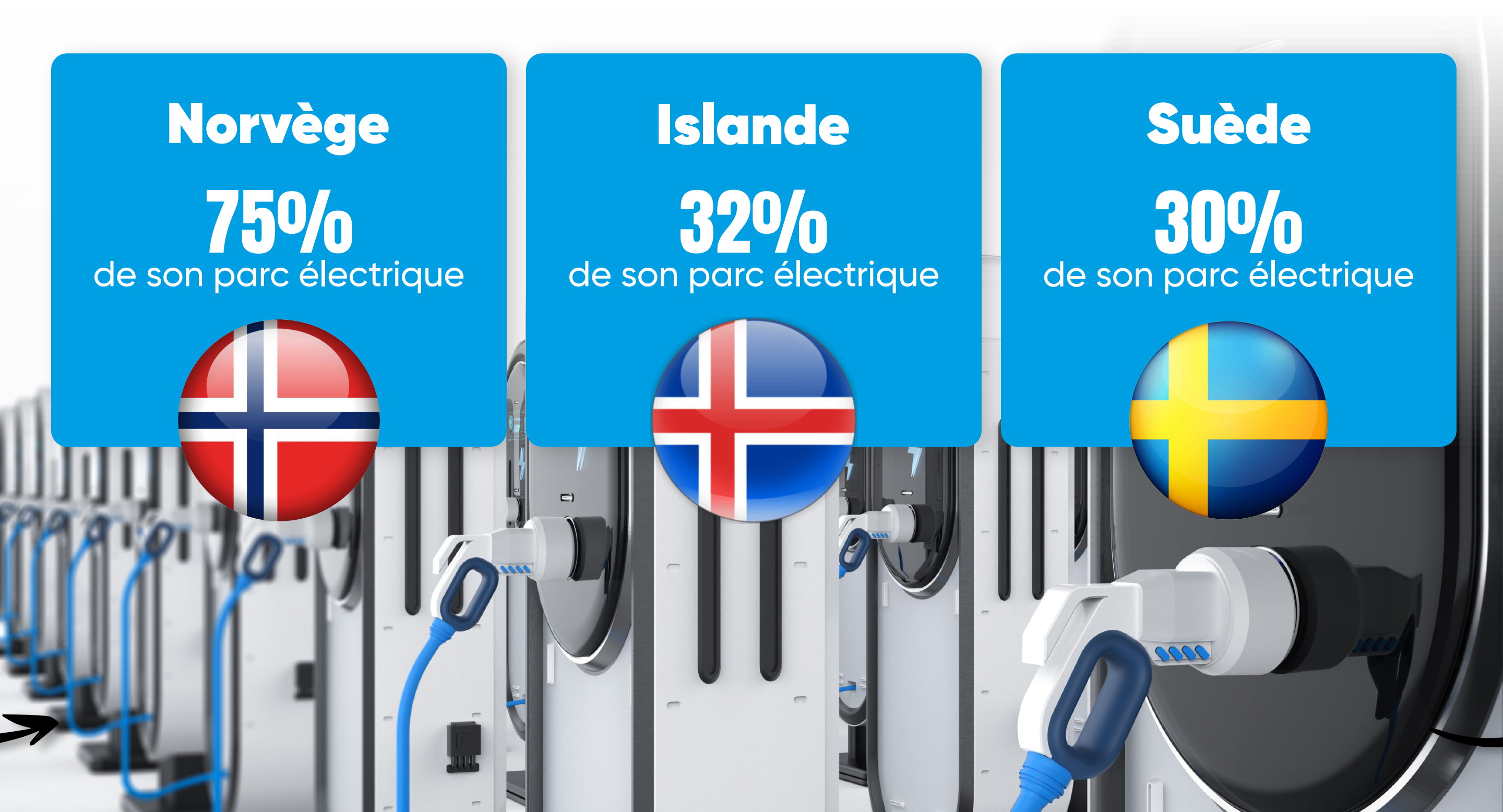
de son parc électrique



Suède

30%

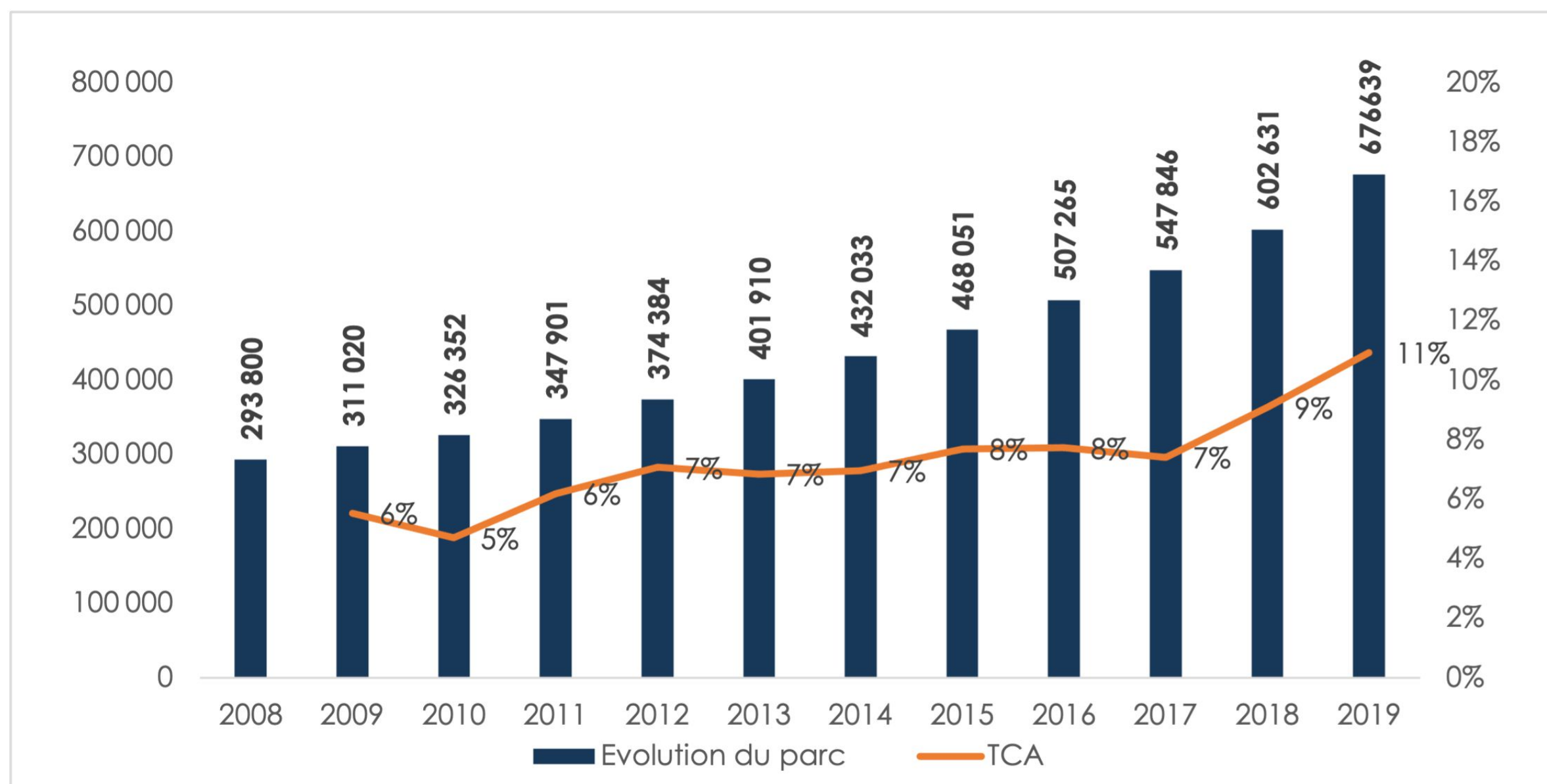
de son parc électrique



Etats des lieux du parc automobile au Sénégal

Depuis 2008, on note une **évolution moyenne annuelle du parc automobile** qui se situe entre **5** et **11%**.

Évolution du parc de véhicules au Sénégal

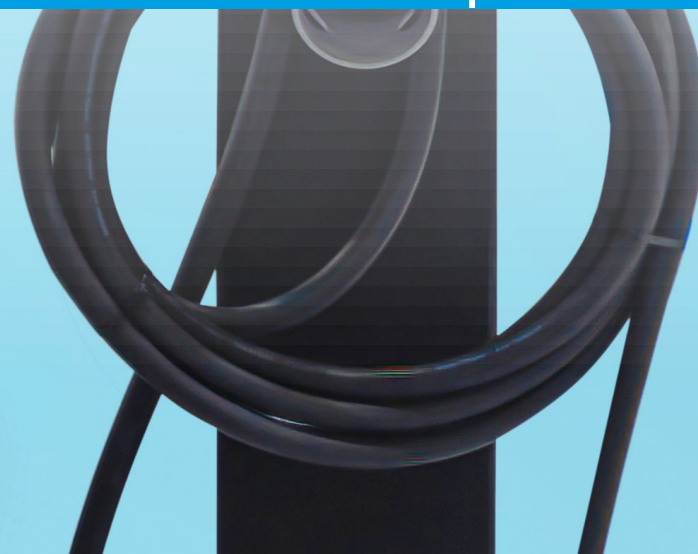


Répartition du parc au Sénégal selon la motorisation

Le parc de l'automobile au Sénégal est dominé à plus de 90% par des véhicules à combustion.

Néanmoins, à l'instar de nombreux pays, la part des véhicules électriques et hybrides commence à augmenter.

Sans source d'énergie	Essence	Gazole	Electricité	GAZ
8,48%	38,83%	52,67%	0,01%	0,01%

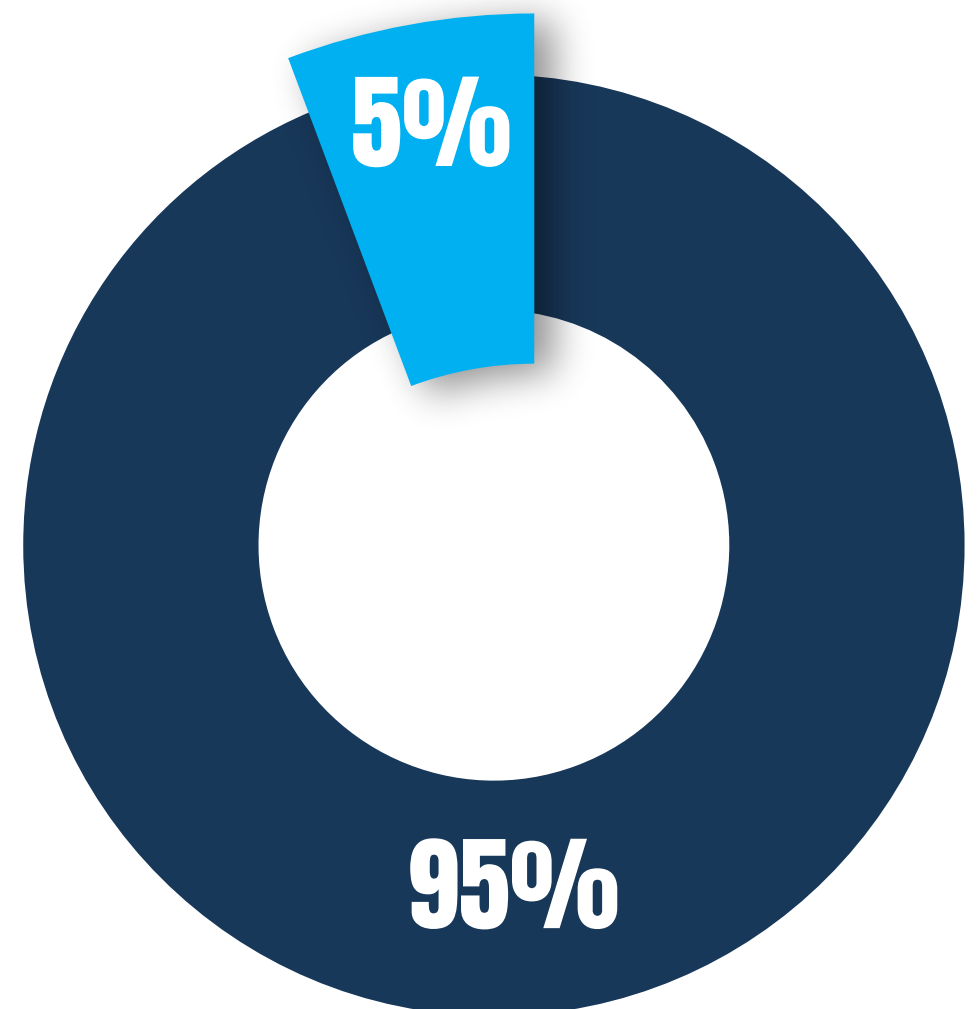


Qui vend les véhicules électriques au Sénégal ?

Sur environ **44 concessionnaires et propriétaires de Parc** enquêtés, seuls **deux (2) fournisseurs vendent des véhicules électriques, soit environ 5%.**

■ Non ■ Oui

Toutefois plus de 90% des vendeurs disent être prêts à vendre si les conditions sont réunies.



Obstacles à l'expansion des véhicules électriques

Du côté des fournisseurs, les principaux obstacles au développement du marché des véhicules électriques résident entre autres dans :

- **Les difficultés liées à l'importation**
- **La méconnaissance de ce type de véhicule**
- **Les coûts d'achat élevés**
- **L'absence de bornes de recharge**
- **Le manque de diversification des modèles de véhicules électriques proposés**

Recommandations retenues à l'issu de l'étude de marché sur les véhicules électriques et les bornes de recharge

Ces recommandations émergent comme sources de propositions afin d'élargir la réflexion autour du cadre réglementaire du transport, il s'agit entre autres :

- **Favoriser le déploiement des infrastructures de recharge (les bornes de recharge) et à faciliter leur accessibilité ;**
- **Inciter les usagers à l'acquisition de véhicules électriques ;**
- **Proposer une fiscalité et des dispositifs financiers favorables ;**
- **Encadrer les procédures d'importation des véhicules électriques.**

D'après vous, le Sénégal relèvera-t'il le défi d'une transition plus écologique ?

Dites-nous en commentaire ce que vous en pensez ?

